

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le
ID : 030-213001050-20220326-DEL024-DE



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six mars à neuf heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procuration 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, THION Jean-
Claude, BALSAN Laurent

Absents excusés : SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-Marie

Procurations : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud et SAUVAIRE Marc à
LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal les budgets primitifs 2022.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2022
arrêté par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section
d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

BUDGET GENERAL M14 :

Fonctionnement :	1 516 389.57€
Investissement :	1 424 027.53€

BUDGET EAU M49 :

Fonctionnement :	271 733.37€
Investissement :	247 705.14€

Fait et délibéré en Mairie, le 26 mars 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

